



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1997

**Echange de terrains entre la Ville de Niort et le Stade Niortais
Multisports**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme
Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme
Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie
COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-
Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Ségolène ROYAL

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par bail emphytéotique en date du 27 Décembre 1985, la parcelle cadastrée section CD n° 230, propriété du STADE NIORTAIS comprenant les installations du Stade Espinassou, était transférée à la Ville de NIORT, pour une durée de 50 ans, le STADE NIORTAIS conservant la propriété des parcelles cadastrées section CD n° 228 et 229.

A ce jour, il est envisagé d'apporter un avenant à ce bail emphytéotique en opérant un nouvel échange sans soulte de terrains entre la Ville et le STADE NIORTAIS.

Cette opération consisterait en une cession par le STADE NIORTAIS à la Ville de NIORT d'une partie de la parcelle cadastrée section CD n° 228, sur laquelle a été édifiée la maison du gardien du Stade Espinassou, contre la réintégration dans le patrimoine du STADE NIORTAIS d'une partie de la parcelle cadastrée section CD n° 230, ladite portion de terrain étant destinée à la réalisation d'une installation à usage de la section de tennis. Les superficies exactes seront calculées par géomètre-expert.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord intervenu entre le STADE NIORTAIS et la Ville de NIORT sur ce projet d'échange de terrains ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant au bail emphytéotique à intervenir. Tous les frais relatifs à cette opération seront partagés entre le STADE et la Ville de NIORT et imputés, pour notre part, sur le chapitre 906.651.2111.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON